

MAIRIE DE LEOTOING

COMPTE RENDU REUNION DU 18 AVRIL 2014

VOTE DES 4 TAXES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux de 2013 à savoir :

- Taxe d'habitation : 15,12 %
- Taxe foncière bâti : 13,30 %
- Taxe foncière non bâti : 68,74 %
- Taxe CFE : 25,21 %

TAXE ASSAINISSEMENT LANAU

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à une révision de la taxe d'assainissement, dont le dernier tarif a été fixé par délibération du 26 Mars 2009 soit 0,204 € le m³.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du m³ à 0,30 €. Ce tarif entrera en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2015.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de délibérer sur l'indemnité de conseil attribuée au receveur municipal qui apporte conseils, assistance en matière budgétaire, économique et comptable et qui est chargé de la gestion financière de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer à Monsieur le Receveur Municipal, 100 % de l'indemnité de conseil.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE COMMUNE DE LEMPDES

Le Maire expose à l'assemblée que la commune de Lempdes sur Allagnon demande une participation de 450 €/an/élève aux frais de scolarisation 2013/2014 concernant un élève habitant notre commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer à 450 €/an/élève.